



Assurance complémentaire sans accord de l'autre

Par **bouland**, le **15/01/2009** à **07:20**

bonjour,

je suis copropriétaire avec mon époux d'une maison acquise en 2001. j'ai protégé mon époux et ma fille en cas de décès ou d'invalidité (assurance vie, pep et prévoyance par mon employeur). a ma demande, mon mari a contracté une assurance vie à la naissance de notre fille, il y a 8 ans. aujourd'hui, suite à des problèmes financiers, il veut résilier son assurance au lieu de prendre une avance comme je l'ai moi-même fait. il refuse d'entendre raison et est persuadé que d'attendre un an ou deux pour reprendre une assurance vie ne me met pas en danger. je ne partage pas cet avis. notre crédit immobilier a une assurance basée à 50/50 sur nos deux têtes. Puis-je rajouter une assurance uniquement sur la tête de mon époux sans son accord ?

merci de vos conseils